

Thomas D'JOURNO
SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES
43/45 Rue Breteuil - 13006 MARSEILLE
Tél. : 04.13.24.13.63 - f.hoffmann@provansal.eu

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SAISIE IMMOBILIERE
EN UN SEUL LOT DE VENTE

Les biens et droits immobiliers consistant en
UNE MAISON D'HABITATION, UN BATIMENT A USAGE DE GRANGE,
UN BATIMENT A USAGE DE GARAGE et terrain attendant,
sis à ALLAUCH (13190), 539, Chemin de Bon Rencontre,
cadastrés section DM n°187 pour 5 a 15 ca,

MISE A PRIX : CINQUANTE-SIX MILLE EUROS (56.000,00 euros)

VISITE LE MERCREDI 03 MAI 2023 DE 14 H 30 A 15 H 30

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 10 MAI 2023 à 9 h 30
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
Salle n°8, 25 Rue Edouard Delanglade 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS
MIS EN VENTE :

D'après le titre de propriété :

Sur la commune d'ALLAUCH (13190),
les biens et droits immobiliers cadastrés
section DM n°187.

Précision est ici faite que la parcelle
cadastrée section DM n°187 provient
de la division de la parcelle anciennement

cadastrée section DM n°7 suivant
document d'arpentage n°5119D.

D'après le procès-verbal de
description :

Maître Franck MASCRET, Huissier de
Justice associé à Marseille, a établi le
2 septembre 2021 le procès-verbal de
description aux termes duquel il
apparaît que la parcelle est composée

en partie d'un bâti et en partie d'un terrain nu, le tout clôturé et protégé par un portail d'accès.

Les bâtiments sont à usage de maison d'habitation, de grange et de garage.

La maison est composée d'une cuisine, de deux chambres, d'un bureau, d'une salle de bains et d'un WC.

Sur le terrain sont entreposés de nombreux matériels et véhicules à l'état d'épaves.

Les lieux sont occupés par le débiteur saisi.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur ROBERT stipule une surface habitable totale de **55,84 m²** et une surface hors habitable de **87,10 m²**.

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

La société dénommée le **CREDIT LOGEMENT**, Société Anonyme au capital de 1.253.974.758,25 euros ayant son siège social à PARIS, 50 Boulevard de Sébastopol et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° B 302 493 275,

Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES**.

Les enchères sont recevables

uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet **<http://www.provansal.eu>** du Cabinet de **Maître**

Thomas D'JOURNO, Avocat au Barreau de MARSEILLE ainsi que sur le site **<https://avoventes.fr/>**

- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de MARSEILLE, 43/45 Rue Breteuil - 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.13.24.13.63 - **f.hoffmann@provansal.eu**

- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, 25 Rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13h 30 à 16 h 30

Marseille le 27 mars 2023

Me Thomas D'JOURNO
Avocat